

Comité Technique Spécial de Méditerranée Procès verbal de la séance du 6 août 2015
--

Pour l'administration

Olivier Peyratout - Directeur Général Adjoint

Pour les représentants du personnel

Sébastien Barberan - CGT Culture Titulaire

Nathalie Chardenon - CGT Culture Titulaire

Expert pour l'administration

François Souq

Prise de notes

Sylvie Petit - Assistante

Ordre du jour

Point unique : Harmonisation fonctionnelle des directions interrégionales (pour avis)

Olivier Peyratout ouvre la séance à 11 heures.

Cette séance permet d'aborder à nouveau la déclinaison locale du projet d'harmonisation fonctionnelle des directions interrégionales, qui n'a fait l'objet d'aucune modification depuis la séance du comité technique du 9 juillet 2015.

Il rappelle les points importants du projet :

Ce projet doit être considéré comme l'occasion de clarifier les pôles de compétences, dans la sphère de travail du futur Secrétaire Général d'une part, dans celle des futurs responsables scientifique et technique d'autre part.

Il permet de disposer de profils de poste correspondant à la réalité des missions exercées pour les agents fonctionnels et de permettre à ces agents de s'appuyer sur un cadre et des relations de travail précisés.

Le rôle des responsables scientifique et technique et de leurs collaborateurs dans la dimension opérationnelle du fonctionnement interrégional est réaffirmé. Ils doivent pouvoir déléguer un certain nombre de tâches et dans ce cadre des créations de postes de RST adjoints sont prévues.

Ce projet permet également de recadrer le niveau d'encadrement et de management, avec par exemple le seuil des 40 agents opérationnels par RST. L'objectif est de diminuer les écarts d'un secteur à l'autre. Dans cette optique, un point pourra être refait en intégrant les effectifs de l'AREP.

Il comprend enfin les perspectives d'évolution de l'organisation à travers un projet managérial (formation, dialogue) au niveau de la direction fonctionnelle et des équipes dans leur ensemble.

Nathalie Chardenon demande quelles seront, avec l'AREP 3, les modalités de réajustement des effectifs dans le projet d'harmonisation.

Olivier Peyratout considère que ce point ne pourra être étudié qu'au terme du plan de résorption de la précarité. Si une évolution des effectifs se révélait nécessaire à l'issue de l'AREP 3, des réajustements seraient alors envisagés.

François Souq prend l'exemple du deuxième poste d'assistant technique en PACA qui pourrait être envisagé en 2016 si les effectifs augmentaient sur ce secteur.

Nathalie Chardenon ajoute que le centre de Villeneuve-Les-Béziers verra ses effectifs augmenter avec l'AREP 3. Le déséquilibre entre les centres de Nîmes et de Villeneuve-les-Béziers va s'accroître.

Olivier Peyratout souligne que ce constat peut se vérifier dans d'autres interrégions et nécessitera éventuellement de réexaminer les besoins en fonction des effectifs à moyen terme. En revanche, aucune création de poste supplémentaire ne sera validée à court terme, le conseil d'administration de l'Inrap ayant déjà validé le projet d'harmonisation qui comporte des créations de postes conséquentes en ces périodes de budget limité.

Nathalie Chardenon demande si les agents assurant des missions fonctionnelles en renfort seront maintenus dans leur fonction.

Olivier Peyratout considère que si le besoin de renfort est avéré, certaines missions pourraient être reconduites.

Sébastien Barberan regrette vivement le découpage des secteurs avec le regroupement des centres de Nîmes et Saint-Estève ainsi que ceux de l'Hérault et de la Corse.

Olivier Peyratout confirme que ce découpage ne sera pas modifié. Cette déclinaison prend en compte l'existant avec ses particularités locales. La question du redécoupage et du périmètre des centres archéologiques peut se poser mais ne peut être traitée dans l'immédiat. Le nouveau directeur interrégional pourra réfléchir à ce point. Le RST de Nîmes a une charge de travail très importante au regard de l'effectif de Nîmes et de Saint-Estève, et ne peut rester sans adjoint.

Nathalie Chardenon considère que la gestion du centre de Saint-Estève est un point positif mais que cela n'exclut pas de renforcer le secteur de Villeneuve-les-Béziers.

Olivier Peyratout répond que cette organisation permet d'avoir un cadre de travail plus pérenne pour les agents de Saint-Estève même si toute organisation est discutable. L'organisation des RST et RSTA doit être vue sous un angle de complémentarité afin d'assurer les missions qui incombent au RST.

Sébastien Barberan souhaite savoir si le nouveau directeur interrégional prendra ses fonctions rapidement.

Olivier Peyratout précise que la date prévisionnelle de prise de fonction est prévue début octobre.

Nathalie Chardenon souhaite savoir si les gestionnaires de documentation des autres interrégions rencontrent les mêmes difficultés de surcharge de travail que la gestionnaire de documentation de Méditerranée. Cette mission est souvent assumée par deux agents dans les autres interrégions au lieu d'un seul pour Méditerranée.

Olivier Peyratout répond que le projet d'harmonisation fonctionnelle n'a pas prévu de postes supplémentaires pour les gestionnaires de documentation et les gestionnaires de collection. En revanche, des aides ponctuelles peuvent être apportées aux agents qui rencontrent une surcharge de travail.

Nathalie Chardenon insiste sur le réel besoin de renfort sur ce poste.

François Souq estime que d'autres besoins plus urgents existaient ; ce qui a nécessité d'établir des priorités compte tenu des contraintes budgétaires fortes.

Nathalie Chardenon souligne que, dans la durée, la surcharge de travail peut amener l'agent à se retrouver en difficulté.

Olivier Peyratout pense que le système doit permettre de gérer la surcharge de travail en établissant des priorités ou en apportant une aide.

Nathalie Chardenon constate que le poste de gestionnaire de documentation est plus difficile à soutenir car les agents ne possèdent pas les compétences nécessaires, cette mission étant très spécifique. Elle demande quel sera le calendrier de recrutement dans le processus d'harmonisation.

Olivier Peyratout indique qu'après la phase de consultation des instances, la mise en œuvre comprend une information globale puis des entretiens individuels pour les agents dont les postes évoluent dans le cadre du projet.

Les ouvertures de postes seront publiées avant la fin de l'année avec une priorité pour les postes d'assistantes opérationnelles en raison du nouvel outil informatique de gestion des ordres de mission, des relevés de temps et notes de frais.

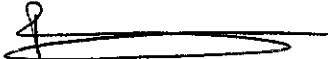
Nathalie Chardenon demande qui assurera les entretiens.

Olivier Peyratout précise que les entretiens seront réalisés au niveau de l'interrégion sauf nécessité particulière demandant l'intervention de la DRH. La mise en œuvre de ce projet va s'étaler dans le temps, afin de traiter les dossiers des agents dont les postes sont supprimés ou modifiés et de ne pas les mettre en difficulté. De plus, un plan de formation viendra aider les agents concernés à s'adapter à leurs nouvelles missions. Un planning précis de la mise en œuvre de l'harmonisation sera transmis en septembre.

Olivier Peyratout soumet au vote le projet d'harmonisation fonctionnelle des directions interrégionales et sa déclinaison en Méditerranée.

Les représentants votent contre le projet par 2 voix.

Séance levée à 11h45.

Nathalie Chardenon


Sébastien Barberan
